COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 11 septembre 2012

R A P P O R T

Au Conseil communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen du préavis 19/2012
relatif
au cautionnement d'un emprunt de Fr.100'00.-
effectué par Monsieur David Huber, exploitant agricole indépendant, auprès du Fonds d'investissements agricoles de Prométerre, en vue de la reprise d'une activité agricole sur la Commune de Montreux

Rapporteur :	M.	Denis Golaz
Membres :	Mme	Carolanne Feissli
	MM	Michel Bongard
		Julien Chevalley
		Alioune Diopp
		Yanick Hess
		Anthony Huys
		Gilles Marco
		Michel Posternak
		Heinz Schoeneich

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Votre commission s'est réunie le lundi 10 septembre 2012 à la salle des commissions de la Villa Mounsey

La Municipalité était représentée par Monsieur Pierre Rochat, directeur des finances et ressources humaines accompagné par Monsieur Serge Gard, chef du service des finances et Monsieur Alexandre Allenspach, chef forestier. Nous remercions ces personnes des réponses et renseignements qu'ils ont apportés aux questions des commissaires.

(Article 47 du Rcom)
Le rapporteur, confirmé dans son rôle de président, propose à la commission d'accueillir Monsieur David Huber afin qu'il puisse expliquer son projet agricole.

Déclaration des intérêts :

- Monsieur Michel Bongard est Président de l'association Narcisses Riviera.
- Monsieur Anthony Huys est Président des intérêts de Glion.

1. Bref rappel du but du préavis

La commission doit se prononcer uniquement sur la proposition ou non de l'octroi de la caution demandée par Monsieur David Huber.

2. Projet de Monsieur David Huber

Monsieur Huber, titulaire d'un CFC agricole, montre son enthousiasme à reprendre l'exploitation de Monsieur Tellenbach et indique sur un plan de la région les parcelles mises à sa disposition tant par la commune que par différents propriétaires privés. Il s'agit de 58 ha sans compter les alpages.
Les parcelles de terrain mises à sa disposition sont cultivées de manière extensive, selon le label BIO « le bourgeon », assurant ainsi une diversité biologique à la faune et à la flore.
Il loue également d'autres surfaces pour assurer une production suffisante de foin pour nourrir son cheptel pendant l'hiver.
Monsieur Huber est un exemple de fermier dans l'exploitation de 13 ha de prairies à narcisses ; il contribue efficacement à la protection et à la conservation de cette fleur.
Pour information, 40 ha de prairies à narcisses sont sous gestion entre la commune et les différents propriétaires.
Son cheptel se compose de 45 vaches allaitantes destinées à la production de viande et d'une trentaine de moutons. Chaque année une quinzaine de veaux sont proposées à la vente directe et abattues à Clarens, d'autres sont vendues aux enchères.

3. Position de la Municipalité

La Municipalité soutient ce préavis car, par l'action de Monsieur Huber, de nombreuses parcelles seront entretenues, l'avance de la forêt contenue et la biodiversité assurée. Il s'agit d'une mission d'intérêt public.
Si les services des domaines devaient entretenir les parcelles communales, les frais seraient considérables par l'engagement de personnel, l'achat et l'entretien de machines.

4. Aspect financier

Prométerre exige un cautionnement pour soutenir cette opération et il n'est pas aisé de le trouver auprès de privés à de si bonnes conditions.
Ces Fr.100'000.- servent à la reprise du capital fermier soit les machines : tracteur, botteleuse, chargeur à fumier…ainsi que le petit matériel tel que barrières, fil etc.

Le rapport d'expertise effectué par Prométerre montre qu'un prêt de Fr. 180'000.- serait possible donc le capital de Fr.100'000.- sous caution communale ne représente pas une gros risque pour la commune.

5. Conclusions

En conclusion c'est à l'unanimité de la commission que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 19/2012 de la Municipalité du 17 août 2012 relatif au cautionnement d'un emprunt bancaire de Fr. 100'000.-, contracté auprès du Fonds d'investissements agricoles géré par Prométerre, par Monsieur David Huber, exploitant agricole, habitant Chernex, en vue de la reprise du capital fermier de Monsieur Bernard Tellenbach, ancien exploitant agricole.

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le cautionnement d'un emprunt bancaire de Fr. 100'000.- contracté auprès du Fonds d'investissements agricoles géré par Prométerre par Monsieur David Huber, en vue de la reprise du capital fermier de Monsieur Bernard Tellenbach ;

2. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission
Le président-rapporteur
Denis Golaz